Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL20250521065-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **douze**, suite de la convocation faite le **13 mai 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Ms ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie et LE BADEZET Cédrick,
Mme ROBIN Evelyne donne pouvoir à Mr LEGRAND Benoît,
Mme LE GAL Nathalie donne pouvoir à Mr LE SAEC Sébastien,
Mr LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 65 – 21 05 2026

AUTORISATION DE MISE EN VENTE IMMEUBLE SIS 6 RUE DU COUVENT

Madame la maire informe l'assistance que la vente d'un bien appartenant à la commune relève de la compétence du Conseil municipal. et que le maire ne peut pas décider seul de vendre un bien communal.
Suite à la délibération n° 16 du 26/02/2026, fixant un loyer pour la location de l'immeuble sis 6 Rue du Couvent, jusqu'à la vente de celui-ci.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant que le bien immobilier situé **6 Rue du Couvent**, cadastré section **I 1496**, appartient au domaine privé de la commune ;
Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public et qu'il peut être cédé ;
Vu que l'avis du service des Domaines n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants ;
Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la vente de ce bien ;

Madame la maire propose de fixer le prix de vente à 160 000.00€, avec négociation possible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE :
Article 1 : Décision de cession
Le Conseil municipal décide de vendre le bien immobilier communal situé 6 Rue de Couvent à GUERN, cadastré section I n° 1496, d'une superficie de 933 m2.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL20250521065-DE

Article 2 : Prix de mise en vente

Le prix de mise en vente est fixé : 160 000.00 € moins les honoraires 9000.00€ soit 151000.00€ (net vendeur),

Article 3 : Conditions de la vente

- La vente se fera avec négation possible ;
- Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- La vente sera réalisée par acte notarié
- Toute condition particulière peut être précisée : (ex : délai, servitude, clause spécifique…)

Article 4 : Autorisation donnée au Maire

Le Conseil municipal **autorise le Maire à :**

- mettre en vente l'immeuble sis 6 Rue du Couvent ;
- réaliser la mise en publicité ;
- effectuer des négociations le cas échéant ;
- signer l'acte de vente quand le conseil municipal aura accepté le prix négocié ;
- signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Article 5 : Recette

La recette correspondante sera inscrite au budget communal en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN
56-MORBIHAN